

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme MARTINY - DELEERS demeurant Avenue de la Comète de Halley 31 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Avenue de la Comète de Halley, 31 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section A n°420K.

La demande consiste à l'aménagement des combles en une chambre à coucher et la construction d'une lucarne sur le versant de toiture arrière du volume garage.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Les écarts aux prescriptions du lotissement sont les suivants :

- Article 6.3 : L'ensemble des baies sera caractérisé par une dominante verticale. Les baies d'étages sous combles seront traitées séparément : soit sous forme de fenêtre ou châssis à tabatière, soit sous forme de tabatière se prolongeant dans le plan vertical d'un développement maximal en hauteur de 2 m et d'une largeur maximale de 1,5 m.
Ici, création d'une lucarne.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 1^{er} au 15 juillet 2024 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 17 juin 2024